



Appels téléphoniques réitérés

Par **lemaitre_44**, le **01/09/2008** à **22:28**

bonjour, rnun collègue de travail avec qui j'ai eu une relation pdt 8 mois et avec qui j'ai rompu récemment, m'a harcelé toute une soirée au téléphone avant de se présenter à mon domicile tard dans la soirée. j'ai fait appel alors à mon ex-mari pour le dissuader de m'importuner, les mots étaient virulents mais aucune violence physique, chacun a regagné son domicile. rnpdt plusieurs jours j'ai reçu à nouveaux des appels puis des SMS et des menaces, il réclamait ma démission. rnun soir, en quittant mon travail, il a tenté de m'intercepter avec son véhicule, m'a serré sur le périphérique, voulant me contraindre à m'arrêter pour me parler. rnj'ai réussi à rejoindre la gendarmerie et me suis décidée à porter plainte : l'infraction retenue est "appels téléphoniques malveillants réitérés" rnle soir même le gendarme l'appelait et prenait rdv avec lui le lendemain matin. rnil a pris conscience de ses actes et s'est excusé : nous avons longuement discuté et sommes tombés d'accord sur le fait que la situation avait dégénéré et que c'était allé trop loin. rnj'ai souhaité retirer ma plainte mais le gendarme avait déjà transféré ma plainte et obtenu une convocation auprès du délégué du procureur pour ce mois-ci. rnquelle est la peine encourue pour mon ex-ami ? que puis je faire pour plaider en sa faveur ? courrier ? présence à la convocation ? rnmerci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008** à **08:20**

La machine judiciaire est mise en route, difficile de l'arrêter. rnSi votre collègue est convoqué par le délégué du procureur, c'est probablement pour un rappel à la loi. Si vous, vous souhaitez que les choses se calment, s'apaisent, vous pouvez demander à être aussi entendue par ce délégué du procureur. Si ce délégué accepte, je ne doute pas qu'il prenne en compte vos arguments. rnBonne chance et racontez nous comment ce sont passées les choses.